



CT SCR
31 janvier 2014



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

nous retrouvons au seuil de la nouvelle année. Je souhaite que cette année soit fructueuse et prospère à chacun de nos collègues.

« Les uns contre les autres » est une comptine que l'on entonne désormais dans cette maison.

Une politique malthusienne succédant brutalement aux très riches heures de la fusion déconcerte bien des cadres. On voit dans le réseau IP et AFiPA disputer aux IDiv les rares postes comptables disponibles.

Le reclassement des postes et l'allongement des carrières aidant, chacun est accroché à son poste telle la moule sur le rocher. Dans ce contexte, la perspective de carrière se réduit pour les inspecteurs.

Comment se mobiliser autour d'une démarche stratégique quand les agents ont le sentiment d'être vissés sur leurs chaises sans grand espoir de promotion ou de mobilité ?

Surtout quelle perspective lorsque l'évolution des moyens humains et matériels augmente la charge de travail au point d'altérer peu à peu l'exercice de nos professions ?

Et pourtant, tout le discours politique appelle à la lutte contre la fraude et, contradictoirement, exige la prise en compte de la diversité des situations individuelles. On complexifie les missions tout en réduisant les moyens humains et matériels. Les Services Centraux n'arrivent plus à fournir au réseau les outils permettant de répondre au mieux à ses besoins. Faudra-t-il délocaliser les missions des services centraux sur le réseau pour continuer de répondre à la demande ? Des choix douloureux devront être arbitrés !

Voilà précisément les vœux de notre organisation pour 2014 : que notre Directeur général prenne toutes ses responsabilités et s'explique les tenants et aboutissants aux collègues. Il ne nous appartient guère, en tant qu'organisation syndicale, d'accompagner des changements que nous ne souhaitons pas.

Suppressions d'emplois 2014

Dans la fiche présentée ici, il manque une ventilation plus précise par grade, notamment au sein du A+.

En effet, comme, en Centrale, l'inspecteur est, généralement, une feuille de l'arbre hiérarchique, il nous est important de voir les évolutions du taux d'encadrement effectif.

Défenseur de tout le cadre A, il nous semble donc nécessaire d'avoir un dernier tableau permettant de connaître les évolutions des effectifs de chaque grade pour tous les services centraux pris globalement, *a minima* regroupés par classe de CAPN/CAPL.

Actuellement, les services centraux et le réseau sont agités en tout sens pour produire l'impossible : produire pareil avec moins mais sans choisir les priorités ! Dans une MAP qui n'a rien à envier à la défunte RGPP, 2 002 emplois seront sacrifiés sur l'autel de la productivité informatique. Mais l'outil lui-même, après une décennie faste de montagnes accouchant d'usines à gaz, subit, sans discernement, les coups de rabot homothétique des économies budgétaires.

On claironne le remplacement de 22 000 postes de travail : la belle affaire que de financer un renouvellement naturel avec les fonds de tiroir ! COPERNIC est mort avec sa folie des grandeurs, vive CAP Numérique ! Ces effets d'annonce successifs dans la précipitation n'ont rien de rassurant pour nos collègues.

Le service France Domaine s'étoffe. Est-ce à dire que la vente des bijoux de famille de la collectivité se poursuit ? La législation fiscale, noblesse oblige, reste intacte. Le contentieux et le contrôle fiscaux sont renforcés dans leur expertise mais aux dépens de la gestion des impositions. Les simplifications dans une législation, ô combien complexe, sont-elles la poudre miracle qui supplée à un pilotage attentif des campagnes sans lequel il n'y a ni vérification, ni contentieux efficace et efficient ?

La comptabilité publique ne sort pas renforcée de l'exercice. Rappelons toutefois les difficultés du réseau dans l'utilisation de CHORUS et d'HELIOS. A côté certes des communautés participatives, les chefs de poste attendent un soutien renforcé dans le cadre des évolutions de leur responsabilité.

Mais ce sont les services généraux qui payent le prix fort, y compris le Cabinet, Monsieur le Président. Mais c'est l'informatique qui nous inquiète le plus. Certes, il n'y a que 23 postes touchés mais c'est la partie émergée de l'iceberg. En effet, le SSI fait appel à de nombreux prestataires, notamment à SI-2B. En ce qui

concerne mon bureau d'origine, SI-2C pour ne pas le nommer, on est passé de 35 prestataires en 2010 à seulement 6. De plus, une charge de travail importante a été sous-traitée aux centres de qualification des ESI. Est-ce l'autre piste pour que les services centraux soient particulièrement exemplaires en matière d'effectifs que de se décharger sur les autres ?

En tout état de cause, nous émettons un **AVIS DEFAVORABLE**.

Modification de l'arrêté d'organisation de la centrale

Modification de l'arrêté portant transfert de GF-1C à CE-2A pour les produits divers

« On est au bout du rouleau ! » : voilà le cri du cœur d'une équipe en souffrance. DUERP, espace de dialogue, intervention technique de l'IGF : quel chemin avant de se rendre à l'évidence : les produits divers ont plus à voir avec la gestion publique qu'avec la fiscalité ! C'est d'ailleurs le cas partout dans les directions de province. La gestion en mode projet à GF-1C pesait lourdement sur des épaules habituées à gérer une réglementation complexe.

Le choix de bureau de rattachement CE-2A résulte d'un compromis vers une structure ayant des partenaires communs : ordonnateurs de la paye et des scolarités notamment ainsi que les MOA/MOE « CHORUS », ONP, AIFE.

« On a envie que ça fonctionne ! » Souhaitant quitter l'environnement anxigène du Turgot, il est grand temps d'organiser le déménagement vers le Necker. Quel en sera le calendrier ?

Pour ces raisons et sous le mandat du bureau national, la CGC émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'arrêté qui est soumis au CTSCR.

Réponses de l'administration :

Tous les agents ont répondu positivement à la propositions qui leur avaient faites. Un nouveau chef de secteur a été désigné. Le secteur « Produits divers » sera renforcé par le déploiement de personnels provenant d'autres équipes du bureau CE-2A. Cette réorganisation, mineure par rapport à l'ensemble des services centraux, a été essentiellement motivée dans un souci de cohérence du métier (filière gestion publique) et non pas du fait d'une situation humaine. Une vraie synergie devrait permettre, sous réserve d'une prochaine clarification des missions, la prise en compte du services des immatriculations de véhicules (SIV) et de l'infocentre. Une journée d'étude sera proposée au réseau pour lui présenter les effets de la réforme.

L'arrêté sera reformulé de façon plus générique encore.

Suivi des questions diverses

Conditions de vie au travail (intervention de RH-2C)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) contient 4 200 lignes pour un taux de participation d'environ 30%. Un groupe de travail sera monté courant mars afin de discuter du plan annuel de prévention (PAP) qui en découle. Les organisations syndicales demandent à être formées à la consultation du nouvel outil.

Le tableau de veille sociale (TBVS) a été lancé. RH-2C, à la satisfaction de la CGC, prend en charge la partie automatisable afin de faciliter le travail des bureaux.

Aucune demande d'espace de dialogue n'a été recensé. Ce type d'espace d'expression libre n'est pas un outil de gestion de crise mais de veille et de prévention en vue d'établir une solution.

Quelques 300 agents encadrants ont été formés aux conditions de vie au travail, notamment en ce qui concerne les risques psychosociaux. La volonté est de former la totalité de l'encadrement à ces problématiques.

Sur le baromètre social, les données ne sont pas encore connues au niveau national. Le Cabinet a demandé une restitution au niveau local.

Le 24 décembre, une incompréhension a été constatée entre les agents et l'administration sur une facilité horaire de 30 min ne concernant que les sites parisiens.

Sécurité du Montaigne

Pour la sécurité des abords, une lettre a été envoyée le quatre octobre 2013 au député-maire de Noisy-le-Grand. Dans sa réponse du 5 novembre, il a déclaré avoir saisi le commissaire de police ainsi que le service de nettoyage.

Les nouveaux passages unicitaires ont été présentés au CHSCT de Centrale. A sa demande, le cahier des charges a dû être réévalué. De fait, le bon de commande n'a pu être notifié qu'en décembre dernier pour des travaux qui seront décalés en mars.

Salles informatiques de Noisiel

Questions : Dans les questions diverses du prochain CTSCR, pourrions-nous aborder la réorganisation de la gestion du site informatique de Noisiel, à savoir la salle des machines en cale?

Actuellement, chaque opérateur gère tant bien que mal son infrastructure:

- SI-2C pour ses deux salles dédiées à l'intégration d'exploitabilité (INTEX)
- SI-2B pour la salle dédié à la production
- L'ESI Noisiel pour deux salles (dont des équipements de l'infrastructure réseau DGFIP)
- Le SG pour les moyens généraux et fourniture d'énergie et de climatisation

En l'absence de gestionnaire identifié, les livraisons ne sont pas toujours correctement gérées et les évolutions anticipées.

Il est question de désigner SI-2B comme pilote avec une équipe de proximité dédiée. Un comité de pilotage sera constitué des quatre entités citées plus haut. SI-2C serait, par délégation, chargé de la réception et de la mise en réserve des livraisons.

Pouvez-vous confirmer au CTSCR l'organisation cible ainsi que les autres organes de dialogue social compétent ? L'équipe de proximité SI-2B sera-t-elle à résidence à Noisiel (77) ou sera-t-elle astreinte depuis le Montaigne (93) ?

Les astreintes dévolues à SI-2B (équipe de proximité et exploitation à distance) couvriront-elles des périodes hors temps de travail normal du fait des impératifs de production ? Seront-elles effectuées par du personnel DGFIP ou des prestataires? Dans ce cas, les émoluments complémentaires seront-ils rémunérés conformément à la réglementation? Y aura-t-il une réorganisation des horaires de travail (de type 2 x 7 h comme dans les PTS/EA (GTS/G2A) dans les ESI de province) ?

Ces questions, modifiant de manière substantielle l'organisation des travaux de certains collègues, les agents potentiellement concernés ont-ils été informés ? Y aura-t-il des actions de formations hygiène et sécurité (qualification électrique notamment) pour les personnels susceptibles de travailler dans les "salles blanches?"

Qu'en sera-t-il de la sécurisation des accès?

Ces questions ont l'air pointilleuses mais dans un contexte de réduction des effectifs et des ressources budgétaires (y compris les prestations), SI-2B aura-t-il les moyens humains et matériels d'assurer ses nouvelles missions? De même, la réception des colis mettra sans doute l'équipe plateau de SI-2C (deux personnes et un prestataire) à la limite de la rupture de charge.

Subsidiairement, les fonctionnalités de la salle de production SI-2B seront-elles intégrées (plus ou moins) sur la plate-forme d'INTEX, côté SI-2C?

Réponses : *L'installation d'une salle informatique de production sur le site de Noisiel amène à revoir les procédures de gestion de ce site. Le Bureau SI-2B, dans son rôle de responsable de la mission d'hébergement informatique, en assurera le pilotage au travers d'instances rassemblant les différents services impliqués sur le site : si2b, si2c, ESI de Noisiel. Si2b sera ainsi l'interlocuteur unique du SG, propriétaire du site.*

La salle de production de Noisiel sera gérée de la même façon que le Site de Production Sécurisé de Bussy à l'exception près que, par délégation, SI2C prendra en charge le suivi des livraisons et du stockage des matériels destinés à cette salle, dans les mêmes conditions que pour ses propres salles. La charge pour cette mission reste modérée (environ 40 jour/homme par an) et sera incluse dans le plan annuel d'activité du Bureau. Les agents de SI-2C ont eu communication de ces éléments.

Concernant votre question sur les formations pour les agents intervenant dans les salles blanches, les agents DGFIP qui pourraient intervenir ponctuellement dans la nouvelle salle de Noisiel assument déjà aujourd'hui des missions équivalentes dans les autres salles du site et ont été, à ce titre, formés.

Pour finir, les applications implantés en salle de production sont effectivement susceptibles d'être qualifiées, comme toutes les applications informatiques de la DGFIP. Une réflexion sur l'hébergement des plates-formes de qualification, probablement sur le site de Noisiel, est en cours.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES UNANIMES ONT BOYCOTTE LE CTSCR DU 11 FEVRIER CONVOQUE PAR SUITE DU VOTE NEGATIF DU 31 JANVIER SUR LES EMPLOIS 2014.



SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CTSCR du 31/01/2014 et reconvoction du 11/02/2014 :

suppressions d'emplois en Services centraux de la DGFIP et dans les services rattachés

Un vote "contre" unanime ... et un boycott !

Le 31/01/2014, s'est réuni le Comité Technique de Service Central de Réseau (CTSCR), instance officielle du dialogue social où se discute tout ce qui touche à l'organisation du travail en **Services centraux de la DGFIP et dans les services rattachés**, et auquel étaient convoquées les Organisations Syndicales qui y sont élues, signataires de ce communiqué.

Comme chaque année, la direction avait mis à l'ordre du jour de ce CTSCR la question de la suppression des emplois en Services centraux de la DGFIP et dans les services rattachés.

Pour 2014, ce sont encore 67 suppressions d'emplois (tous grades confondus) qui sont annoncées, rien que pour les services centraux.

Comme chaque année il s'agissait juste pour l'administration, de décrire et de justifier comment a été répartie la pénurie.

Comme chaque année les syndicats étaient mis devant le fait accompli sans pouvoir évidemment rien faire à ce niveau pour limiter la casse voire inverser la tendance.

L'absurdité de la situation était même reconnue dans les documents préparatoires puisque les suppressions n'y étaient pas expliquées par autre chose que par "l'esprit d'exemplarité" ...

Devant l'inutilité de l'exercice, les représentants de toutes les Organisations Syndicales ont unanimement demandé que leur soient épargnés des débats et des explications inutiles, et ont demandé à **passer directement au vote.**

Constatant le danger que représentent ces suppressions d'emplois pour les ministères et leurs missions, mais aussi et surtout pour les **conditions de vie au travail et la santé des agents** qu'elles défendent, **les organisations syndicales représentatives ont unanimement voté contre** ces suppressions d'emplois injustifiables.